

COMPTE RENDU du Conseil Municipal de SAINTE-THERENCE du Vendredi 7 avril 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 10 Présents à la séance : 7 Votants : 8 Date de l'affichage de la convocation : 30.03.2023

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 7 avril, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Thérence se sont réunis dans la salle du Conseil sur la convocation qui leur a été adressée par Mr le Maire le 30.03.2023.

Étaient présents : Mmes Ghislaine FRONTCZAK, Nathalie GRANDVIERGNE, Muriel THOLY et Mrs Dominique CHEMINET, Albert-Paul LABOUESSE, Emmanuel BOUGEROL, Claude LABOUESSE.

Absents excusés : Mme Céline GIBARD, Mrs Romaric RAFFAULT et Antoine PITHON

Secrétaire de Séance : Mme Ghislaine FRONTCZAK

Arrivée en cours : Dominique CHEMINET à 20h30.

DEL2023009

Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Nathalie GRANDVIERGNE, vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	429 119,13
	Réalisé :	221 787,43
	Reste à réaliser :	191 752,93
Recettes	Prévu :	429 119,13
	Réalisé :	270 609,14
	Reste à réaliser :	116 215,51

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	285 653,96
	Réalisé :	143 359,30
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	285 653,96
	Réalisé :	315 359,65
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	48 821,71
Fonctionnement :	172 000,35
Résultat global :	220 822,06

DEL2023010

Objet : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022

Albert-Paul LABOUESSE expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Albert-Paul LABOUESSE le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Vote le compte de gestion 2022 de la commune de SAINTE-THERENCE, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

DEL2023011**Objet : AFFECTATION DE RESULTATS 2022**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr LABOUESSE Albert-Paul, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	22 260,39
- un excédent reporté de :	149 739,96
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	172 000,35
- un excédent d'investissement de :	48 821,71
- un déficit des restes à réaliser de :	75 537,42
Soit un besoin de financement de :	26 715,71

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	172 000,35
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	26 715,71
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	145 284,64
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	48 821,71

DEL2023012**Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023**

Réuni sous la présidence de Albert-Paul LABOUESSE, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 :

Investissement

Dépenses	:	151 310,50
Recettes	:	226 847,92

Fonctionnement

Dépenses	:	291 227,64
Recettes	:	291 227,64

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses	:	343 063,43(dont 191 752,93 de RAR)
Recettes	:	343 063,43(dont 116 215,51 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	:	291 227,64(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	291 227,64(dont 0,00 de RAR)

DEL2022013**Objet : PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS 2023**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'attribuer les participations et subventions suivantes :

Donneurs de Sangs Marcillat	100 €
CATM	100 €
SPA	100 €
Amicale Laïque Terjat Mazirat La Petite Marche	100 €
Amicale Laïque Arpheuilles – Ronnet – Saint-Genest	100 €
Amicale des Chasseurs de Ste Thérance	200 €

Comité des Fêtes de Ste Thérènce	1 200 €
Association des Maires	120,50 €
RPI Terjat-Mazirat-La Petite Marche	1 200 €
RPI Arpheuilles – Ronnet – Saint Genest	600 €
Centre social	2 202,28 €
Association Vallée du Cher	30 €
Trail	100 €
Villes et villages fleuris	50 €

DEL2023014

Objet : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2023 (annule et remplace la délibération n°DEL2023008)

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de fixer les taux des taxes directes locales pour 2023. Il rappelle que le produit de ces taxes alimente le budget communal.

Monsieur le Maire communique l'état de notification, transmis par la Direction Générale des Finances Publiques, détaillant le produit fiscal communal attendu pour 2023 et évalué sur la base d'imposition prévisionnelle pour l'exercice en cours à partir des taux d'imposition votés en 2022.

Il rappelle les possibilités dont disposent les élus locaux en matière de vote des taux et invite les Conseillers municipaux à considérer, lors de leur prise de décision, que le produit fiscal attendu des taxes directes locales constitue un revenu de fiscalité important pour doter le budget de crédits nécessaires aux nombreux investissements en cours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote les taux d'impositions comme suit :

- ✓ **Taxe foncière sur le bâti : 32,47 %**
- ✓ **Taxe foncière sur le non bâti : 28.70 %**
- ✓ **Taxe d'habitation : 8.30 %**

Questions diverses :

1 – Mois du vélo par Montluçon Communauté :

Diverses animations, en lien avec le vélo, auront lieu sur Montluçon durant cette opération au mois de Mai.

Le conseil municipal, accepte la proposition faite par Monsieur le Maire, à savoir, proposer la location mensuelle à demi-tarif sur le mois de Mai (20€ au lieu de 40 €).

2 – Arrêt de bus

Suite à une demande d'un habitant, l'arrêt de bus situé à Bussière sera déplacé à la Bierge (le panneau d'indication restera néanmoins sur Bussière)

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 21h00.

Le Maire, Albert-Paul LABOUESSE

